



Patrimoines du Sud

9 | 2019

Les labels patrimoniaux à l'épreuve de l'expérience

Label, patrimoine, population et gouvernance, la cohabitation du meilleur et du pire ; l'exemple de Saint-Guilhem-le-Désert

“Label, heritage, population and governance-coexistence for better or for worse: the example of Saint-Guilhem-le-Désert”

Philippe Machellet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pds/724>

DOI : 10.4000/pds.724

ISSN : 2494-2782

Éditeur

Conseil régional Occitanie

Référence électronique

Philippe Machellet, « Label, patrimoine, population et gouvernance, la cohabitation du meilleur et du pire ; l'exemple de Saint-Guilhem-le-Désert », *Patrimoines du Sud* [En ligne], 9 | 2019, mis en ligne le 01 mars 2019, consulté le 19 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pds/724> ; DOI : 10.4000/pds.724

Ce document a été généré automatiquement le 19 juillet 2019.



La revue *Patrimoines du Sud* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Label, patrimoine, population et gouvernance, la cohabitation du meilleur et du pire ; l'exemple de Saint-Guilhem-le-Désert

“Label, heritage, population and governance-coexistence for better or for worse: the example of Saint-Guilhem-le-Désert”

Philippe Machetel

Introduction

- 1 Le petit village de Saint-Guilhem-le-Désert est blotti au fond de la vallée du Verdus, un affluent de l'Hérault. Il abrite l'abbaye de Gellone qui, par son histoire peu commune, est devenue un des hauts lieux du Moyen Âge dans la région Occitanie. Elle fut fondée en 804 par Guilhem, le cousin de Charlemagne et précepteur de son fils Louis le Pieux. Guilhem guerroya sur toutes les frontières de l'empire. Il fut comte de Toulouse, duc d'Aquitaine, protecteur de la marche sud contre les sarrazins qu'il stoppa, malgré sa défaite, lors de la bataille de l'Orbieu en 793 et conquit Barcelone en 801. À la fin de cette vie de combats, Guilhem choisit de renoncer aux richesses et aux honneurs liés à sa condition de noble de haut rang pour finir sa vie en tant que moine dans l'abbaye qu'il avait fondé. Place économique incontournable au Moyen Âge, l'abbaye était propriétaire de domaines importants qui s'étendaient jusqu'en Espagne. Lieu de pèlerinage déjà mentionné vers 1140 dans le livre V du *Codex Calixtinus*¹, l'abbaye est riche d'une histoire et d'un patrimoine exceptionnel dont une partie est visible au Met Cloisters de New York et une autre au musée Languedocien de Montpellier. Le site accueille de nos jours plus de 600 000 visiteurs par an. L'abbaye abrite depuis 2012 le musée de l'Abbaye au sein de la salle voûtée de l'ancien *Réfectoire des Moines*. Son environnement naturel exceptionnel, au cœur de la partie méridionale des Causses, lui vaut d'être inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, d'être inclus dans les zones Natura 2000 de la zone de protection spécifique

des Hautes Garrigues du Montpelliérais et du site d'intérêt communautaire des Gorges de l'Hérault. Mais c'est aussi ses patrimoines architectural, culturel et spirituel qui valent sa plus belle distinction à l'abbaye de Gellone : une deuxième inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. La commune fait également partie du cercle très fermé de l'association des Plus Beaux Villages de France² et des Villages Fleuris³.

- 2 Grâce à l'implication constante des habitants du village au fil des siècles, l'abbaye et les trésors qu'elle conserve sont aujourd'hui protégés par de multiples labels. Ils favorisent une économie touristique qui permet leur entretien. Pourtant les labels ont aussi des influences normatives susceptibles de réduire l'originalité des sites. Cet effet est d'autant plus important que les contraintes ou les instances d'évaluation sont découplées de la population.

Territoire, patrimoine et population

- 3 Comment définir un territoire ? La première définition qui vient naturellement à l'esprit consiste à plaquer une entité géographique sur une population. Cette simple affirmation peut sembler évidente, mais elle implique, au-delà de structures administratives quelquefois arbitraires, des conséquences sur la société et notre capacité à vivre ensemble. Un individu n'appartient pas à un territoire, mais il se reconnaît dans le groupe sociologique qui le définit. Il en va ainsi des nations ou d'entités plus petites comme les communes, les quartiers ou même les hameaux. Dès lors, les territoires peuvent s'emboîter, se subdiviser, se compléter ou se recouvrir partiellement ; et un individu peut naturellement appartenir à plusieurs d'entre eux.
- 4 Ainsi posée, la définition de territoires échappe à la simple géographie pour nous rapprocher des dimensions qui fondent leur cohésion comme la langue, la reconnaissance d'une structuration politique, ou encore un système juridique. Mais, parce que toute société est composée d'individus, ceux-ci doivent permettre d'inclure des différences, qu'elles soient religieuses, ethniques ou traditionnelles. Les progrès de la technologie moderne ont permis, notamment avec les réseaux sociaux, de faire apparaître des territoires immatériels. Pourtant, bien que virtuels, ils conservent ces dimensions humaines comme le prouvent ces nombreux groupes basés sur des affinités territoriales comme les « Amis de ... ». La notion de territoire nous renvoie donc, avant tout, à la recherche de points communs qui renforcent le sentiment d'appartenance à un groupe tout en y conservant sa personnalité. Au sein d'une population, l'amour ou plus simplement la fierté pour un patrimoine, fait partie de ces éléments susceptibles de créer cette unité du groupe autour d'objets qui transcendent le temps en ayant traversé le passé et en nous projetant vers l'avenir. Que ce soit lors de périodes historiques lointaines ou lors d'évènements récents, c'est toujours lorsque la haine et l'intolérance prennent le dessus que disparaissent le respect et la protection du patrimoine.

L'unité locale pour protéger l'abbaye de Gellone

- 5 Depuis près de neuf siècles, l'abbaye de Gellone ancre son existence dans une profondeur spirituelle et religieuse. Malgré les hommes, pendant les périodes violentes des guerres de Religion ou de la Révolution, ou sous les outrages du temps, elle n'a jamais

complètement disparu. Au contraire, au fil de l'histoire, elle initia la création d'éléments de mobilier uniques comme l'autel du Sauveur⁴ - aussi appelé autel de « Guilhem » - de réceptacles précieux pour la présentation des reliques de Guilhem et de la Vraie Croix, d'une somptueuse église abbatiale, d'un cloître sculpté, d'un monumental autel baroque ou encore d'un orgue exceptionnel.

Fig. 1



L'autel du Sauveur dit également autel de Guilhem vient de retrouver sa place de maître autel dans le chœur de l'église abbatiale de Gellone

M. Kérignard © Inventaire général région Occitanie

- 6 Aujourd'hui, malgré les vicissitudes de l'histoire, le caractère sacré du site reste profondément inscrit dans la tradition villageoise avec un service religieux important grâce à la présence du Carmel Saint-Joseph, la procession de la Vraie Croix tous les premiers dimanches de mai, et deux pèlerinages annuels du village vers l'ermitage de Notre-Dame du Lieu Plaisant.

Fig. 2



Rassemblement de la population à l'occasion de la fête de la procession de la sainte Croix qui se déroule le 1^{er} dimanche de mai

© Ville de Saint-Guilhem-le-Désert

- 7 Cette force symbolique, portée par le site, tient de cette incroyable succession de constructions et de destructions qui, si elles laissèrent des traces cruelles sur les corps des statues ou la structure même des bâtiments, ne conduisirent jamais à une disparition totale et irréversible. Après la démolition d'une partie du cloître et la dispersion de ses sculptures, à la suite de la nationalisation puis de la vente des biens du clergé lors de la Révolution, les abbés Léon Vinas au XIX^e siècle et Gérard Alzieu au siècle suivant furent les premiers à travailler au rassemblement et à la mise en valeur des collections lapidaires et des restes non dispersés de l'abbaye. Ce n'est pas le hasard si ce sont des membres du clergé, exerçant leur sacerdoce au cœur de la population, qui furent à l'origine d'une dynamique de révolte et de réaction qui conduisit à la protection et à la mise en valeur des restes de l'abbaye et de ses éléments mobiliers. Au reste, l'église de l'abbaye était devenue église communale à la demande de la population ce qui la protégea d'une vente et d'une possible destruction. Ces deux prêtres apportèrent la force de conviction qui permit de sensibiliser les experts et les autorités extérieures comme l'archevêché, la Société Archéologique de Montpellier ou le ministère de la Culture à l'intérêt de la sauvegarde du patrimoine de l'abbaye de Gellone⁵. Mais sans population, pas de prêtre pour assister, au quotidien, au drame et à l'abandon de l'abbaye.

Fig. 3



Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault), chevet de l'église abbatiale de Gellone et aile orientale de l'abbaye ravagée par la crue du Verdus du 22 septembre 1817. Ce bâtiment abritait la salle capitulaire et le dortoir des moines.

J. Pagnon © Inventaire général Région Occitanie

- 8 De même, ce furent les interventions de l'organiste Laffond qui empêchèrent la fonte des tuyaux de l'orgue pour en récupérer l'étain lors de la période révolutionnaire en 1792. Celui-ci falsifia des documents pour empêcher le transfert de l'orgue à l'église Notre-Dame des Tables de Montpellier en 1804. Les habitants de Saint-Guilhem-le-Désert s'opposèrent de nouveau à un projet de transfert, à Lunel cette fois, en 1818 en faisant valoir qu'ils payaient l'entretien de l'orgue et le salaire de l'organiste. En 1941, l'abbé Anthérieu conduisit un projet de restauration de l'instrument financé par les primes de démobilisation des hommes du village.
- 9 Ainsi, que ce soit lors des guerres de Religion, la Révolution, la période napoléonienne, la Restauration, ou les pillages fomentés par des collectionneurs cupides, les agressions contre le patrimoine de la commune sont presque toujours venues de l'extérieur au grand dam de sa population impuissante. Car une population pauvre de quelques centaines d'habitants ne pouvait porter à elle seule le fardeau de l'entretien d'un patrimoine hérité de tant de siècles d'histoire. Il est probable que nombre de ses responsables se sont sentis dépassés par ce défi, au point de vouloir s'en décharger sur des structures extérieures. Car, si l'abbaye fut riche et puissante à l'époque médiévale, son modèle économique n'était plus adapté à celui du monde moderne. Il fallait l'apparition au XX^e siècle d'un nouveau type d'économie, l'industrie touristique, pour qu'elle retrouve les moyens financiers de sa conservation. Aujourd'hui, elle ne représente plus un enjeu de gestion industriel ou agricole et sa préservation et sa mise en valeur dans le monde contemporain sont devenues des défis économiques et spirituels qui exigent des moyens financiers importants. Mais l'histoire a prouvé que sans sa population, la mise en place de cette nouvelle synergie ne se serait pas produite et que l'abbaye aurait probablement disparu.

Le patrimoine de Saint-Guilhem-le-Désert dans le monde contemporain

- 10 Grâce aux efforts consentis depuis un siècle et demi par la population, la Commune, l'État et les différentes collectivités territoriales, Saint-Guilhem-le-Désert est devenu un site touristique incontournable de notre région. Cette évolution a reçu sa plus belle reconnaissance voici près de vingt ans avec la double inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco. La première fois, en 1998, pour l'abbaye de Gellone dans le cadre du site en série Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France⁶ ; la deuxième fois, en 2011, pour ses paysages et son environnement naturel, au titre des Causses et Cévennes, paysages méditerranéens issus de l'agropastoralisme⁷.
- 11 Ces labels prestigieux nous rappellent que, bien que la commune soit officiellement propriétaire de son patrimoine, les efforts consentis par l'ensemble de la société pour le protéger et le transmettre font qu'il concerne des territoires et des populations qui en débordent les limites. Comme le rappelle la présentation par l'UNESCO : « Ce qui rend exceptionnel le concept de patrimoine mondial est son application universelle. Les sites du patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples du monde, sans tenir compte du territoire sur lequel ils sont situés.⁸ »
- 12 La réglementation nationale ne s'y est pas trompée qui a fait de Saint-Guilhem-le-Désert un site protégé par la loi⁹. Vous pourriez penser que le maire que je suis pourrait tirer de l'amertume de cette perte de pouvoir. Mais non ! Les différentes protections légales qui entourent le village contribuent à libérer le conseil municipal d'éventuelles confrontations directes avec certains usagers qui pourraient ne voir, dans l'activité touristique, qu'une source de profit au lieu d'une dynamique de partage humaniste. Une telle perception négative pourrait être rapidement dommageable à l'ensemble du site, par ses mauvaises influences et les dégâts irréversibles qu'elle génère, en privilégiant trop les intérêts personnels ou les actions de court-termes face aux notions collectives et intemporelles de transmission et de partage du patrimoine. Même si les attraits simplement guidés par le profit immédiat ou les ambitions politiques locales ne sont pas majoritaires dans la population, ils sont susceptibles de concerner nombre d'acteurs extérieurs.
- 13 Car c'est bien de cela qu'il s'agit : le patrimoine, pour rester vivant, doit s'inscrire dans une dynamique sociétale qui implique de nombreux acteurs extérieurs au travers des financements publics ou des travaux universitaires mais qui doit se fonder sur les populations locales, seules capables de lui donner du sens et de permettre sa transmission de génération en génération. Au début du XX^e siècle, la population de Saint-Guilhem-le-Désert était pauvre. Les habitants vivaient principalement d'élevages caprins et de cultures de l'olivier. Pourtant, la commune participait déjà à l'essor de l'industrie touristique comme en attestent les nombreuses cartes postales et guides présents dans le commerce dès cette époque.
- 14 De nos jours, le niveau atteint par les activités touristiques induit des contradictions, et donc des tensions au sein de la population et de ses instances de décisions. En effet, les attentes et les intérêts des uns et des autres apparaissent parfois divergents. La première de ces partitions est celle de l'âge, mais ce n'est pas la seule. D'autres viennent se greffer selon les activités professionnelles ou plus simplement les goûts et les caractères

individuels. Elles forment un système complexe et bien souvent contradictoire compliquant les prises de décisions et la mise en place des critères d'évaluation de l'intérêt collectif.

- 15 Ainsi, à Saint-Guilhem-le-Désert, certains regrettent quelquefois la tranquillité perdue d'un village de quelques centaines d'âmes. Pourtant, ce sont bien souvent les mêmes, qui sont obligés d'y voir, pour eux ou leur famille proche, les avantages que font naître des activités touristiques génératrices d'emplois, de revenus et de services. Seul un bilan sincère des avantages et des inconvénients immédiats, incluant un partage d'objectifs à plus long terme comme la préservation et la valorisation du patrimoine, permet, dans un contexte où Rousseau définit la Liberté comme un consentement personnel et altruiste à une réduction de ce qu'elle serait dans sa conception la plus égoïste, de faire les choix qui doivent présider aux décisions. Déjà Victor Hugo indiquait qu'« il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous. Donc, le détruire c'est dépasser son droit.¹⁰»
- 16 Tous ces critères sont sensibles aux habitants alors que bien souvent des intervenants extérieurs n'en auront que des ressentis partiels, voire artificiels. Cette analyse ne peut se faire qu'au sein d'une population étroitement impliquée dans le processus de décision et consciente des enjeux de son territoire.

Label et banalisation

- 17 Chaque site est unique. Mais ce n'est pas cette originalité qui est récompensée par un label. Le label, au contraire, va venir sanctionner un ensemble de caractères qui, pour la population, rentre dans le cadre flou des désirs des autres. Elle ne peut guère se décerner, comme « label », que celui d'être habitant ou résident, c'est-à-dire d'être attachée à un site au point de vouloir y vivre, et quelquefois d'y rester malgré des contraintes extérieures envahissantes. Ce désir de vivre au pays n'a bien souvent que peu de valeur pour les acteurs extérieurs qui n'y voient, en général, aucune objectivité et même quelquefois une forme de chauvinisme.
- 18 Alors, si le critère de l'attachement au lieu ne peut être retenu, que reste-t-il pour justifier un label sinon des arguments extérieurs autour desquels vont converger les avis d'experts qui ne vivent pas dans le lieu ? En fait, celles-ci seront conduites à imposer des jugements sur des niveaux de qualité, sans avoir à ressentir les effets quelquefois négatifs des efforts à consentir pour atteindre, et se maintenir, à ce niveau de qualité. C'est en général un élu qui se lance sincèrement à faire reconnaître, à l'extérieur, la qualité dont il est si fier pour son village. Mais, il faut alors jouer le jeu des règles propres du label qui sont bien souvent normatives. Trop souvent, celles-ci diluent certains aspects de l'originalité du lieu pour la rassembler dans des caractéristiques partagées par un ensemble de sites. Mais elles en imposent parfois d'autres qui réduisent cette originalité. Prenons l'exemple du label *Villages Fleuris*. Son nom semble bien porter la qualité éponyme qui est attendue d'un lieu labellisé. Pourtant, les conditions d'attribution du label vont bien au-delà puisqu'elles concernent aussi la nature même des plantes, la manière dont elles sont disposées, la cohérence du mobilier urbain et même la signalétique de déplacement à l'intérieur du site. Si le fleurissement était en général une passion déjà partagée par une partie de la population qui soignait cet aspect de son village, les autres critères sont extérieurs, quelquefois arbitraires et de nature à altérer les coutumes et la sincérité des lieux. Le label s'extrait alors de la population pour devenir

une contrainte pour celle-ci. À Saint-Guilhem-le-Désert, situé sur une résurgence karstique pérenne qui lui a valu sa longue et riche histoire, l'eau court dans les rues. Les habitants avaient pris l'habitude de planter des variétés de fleurs qu'ils pouvaient arroser abondamment en utilisant l'eau qui court librement dans les caniveaux. Ces variétés, plus colorées et plus verdoyantes que les plantes méditerranéennes typiques attendues par le label au regard de la localisation du village, leur tenaient à cœur au point qu'un concours des balcons fleuris existait au sein de la commune et se voyait récompensé par des bons d'achat en jardinerie. Parce que le label prône aussi une norme écologique générale mal adaptée à la spécificité de Saint-Guilhem-le-Désert, d'année en année, le même reproche revenait de la part du jury : « les plantes que vous cultivez sont trop gourmandes en eau, les jardinières sont trop petites, le mobilier urbain est trop disparate, etc. ». Les employés chargés de l'entretien des plantes se sont lassés de ces critiques qu'ils considéraient comme non justifiées par rapport à leur travail. La population a suivi ce désintérêt sauf quelques passionnés qui continuent de planter les essences de leur choix.

Fig. 4



La traverse de Rigal fleurie

© Ville de Saint-Guilhem-le-Désert

- 19 Le jury du label en a été contrarié, demandant que de nouveaux projets lui soient transmis. Projets que les jardiniers municipaux n'ont fait que de très mauvaise grâce et si le label a été maintenu, l'enthousiasme qui prévalait autour du fleurissement du village a beaucoup diminué. Tout se passe comme si le label ne vivait quelquefois que pour lui-même, en fonction de règles que ses statuts imposent à l'ensemble des territoires, mais en égratignant quelquefois les particularités d'un village portées par sa population.
- 20 Pourtant, ce n'est pas le lot de toutes les distinctions. Dans le cas des *Plus Beaux Villages de France*, par exemple, l'originalité de Saint-Guilhem n'est pas remise en cause par le jury qui procède régulièrement au réexamen du label. Il ne fait que juger les évolutions, en termes d'aménagements ou d'urbanisme, sans remettre en cause la spécificité intime du village. Pourtant, même comme cela, ce type d'analyse peut quelquefois conduire les élus d'une commune à se retrouver devant des dilemmes de développement et aboutir au choix plus ou moins consenti de la perte du label.

Label et gouvernance

- 21 On pourrait penser que la situation est plus simple lorsque le label concerne une entité territoriale plus large que le site qui en est le cœur. À Saint-Guilhem-le-Désert, cette situation concerne deux labels : le Grand Site des Gorges de l'Hérault et la double inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco, l'une au titre du site en série des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France et l'autre des Causses et Cévennes, paysages méditerranéens issus de l'agropastoralisme. Dans les trois cas, l'emprise territoriale du label dépasse largement l'étendue de la commune. Cette situation pose d'emblée le délicat problème de la gouvernance du label et des contraintes qu'il impose. Dans le cas du « Grand Site des Gorges de l'Hérault », un pénible bras de fer a opposé la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et Saint-Guilhem-le-Désert. La commune concentre plus de 95 % de la fréquentation touristique du site et gère de façon autonome, avec son personnel, toutes les nuisances pratiques qui y sont liées. Elle finance les salaires de ses employés avec les recettes du parking. Mais ces recettes servent également à payer les frais de fonctionnement induits par cette activité touristique : surveillance nuit et jour de l'espace public, visites gratuites de l'abbaye de Gellone et de son musée, entretien quotidien des corbeilles et toilettes publiques, système de ramassage de déjections canines, etc... Il serait impossible – et injuste – de faire peser ces frais d'entretien sur une population d'environ cent foyers fiscaux. Lorsqu'en 2004 la communauté de communes a commencé à promouvoir le dossier de classement du Grand Site, elle a travaillé sur la base d'avis extérieurs, d'études, de considérations pratiques de visites, sans tenir réellement compte du contexte économique local générant près de 300 emplois (plus que d'habitants de la commune). Comme souvent, le label Grand Site n'a fait que couronner une excellence acquise depuis plus d'un siècle. Il a permis de justifier l'imposition d'une gouvernance apparemment ouverte, mais qui excluait de fait la commune de tout pouvoir de décision véritable. Ce faisant, la communauté de commune s'est enfoncée dans une litanie de projets qui consistaient à « délocaliser » l'économie touristique active à Saint-Guilhem-le-Désert pour l'emporter vers d'autres lieux moins attractifs. Au nom du label, plusieurs millions d'euros ont été dépensés pour construire et faire fonctionner des parkings, un musée de la poterie, des systèmes de navettes, une maison du site, sans générer de retombées économiques supérieures à celles qui existaient déjà avant la mise en place de ce label. Pour justifier de l'urgence et de la pertinence de ses projets, la communauté de commune a développé pendant plusieurs années une communication catastrophiste. Les termes d'« enfer automobile », de « cauchemars », de « sécurité non assurée » ont été employés alors que des projets de fermeture des parkings aux visiteurs de la commune étaient mis en avant. De nos jours alors que se pose tant la question de la pertinence des dépenses publiques, l'emploi de telles sommes uniquement justifiées par l'ambition inappropriée de la gouvernance du label « Grand Site » est une véritable source de questionnement sur les conséquences d'une gestion purement comptable, découplée des réalités du terrain et des véritables besoins des populations¹¹.

Conclusion

- 22 Mais alors que devrait être un label ? Une première réponse qui s'oppose à la description un peu sombre que j'en ai faite jusqu'ici en fait un formidable outil de promotion du

patrimoine. Il permet de détecter et de qualifier, pour le reste de la communauté, une exception patrimoniale ou culturelle qui doit à la fois être partagée et protégée. Pour cela, il est nécessaire de travailler en synergie (et non en opposition) avec les populations locales. Car alors, le sentiment de dépossession qu'elles peuvent ressentir à l'octroi d'un label provoque rejets, voire conflits durables et entraîne une perte d'objectivité sur les projets à conduire. Pourtant, lorsque le label devient une véritable fierté pour la population, elle le soutient, consent même des efforts financiers et accepte des contraintes réglementaires pour la restauration et l'entretien du patrimoine. Au-delà des inconvénients, le label devient un moteur et un instrument de synergie. Un outil qui détecte, entretient et valorise un site en le replaçant au cœur d'une communauté d'acteurs économiques locaux. Le label devient alors un véritable moyen de développement économique par sa capacité à représenter un mode d'information concis et efficace pour le public. Celui-ci peut alors s'en remettre à son intitulé comme promesse sincère de rencontre d'un lieu riche d'histoire et d'amour de sa population.

NOTES

1. - Notice Wikipédia consultée le 17 février 2019.
2. - Notice de Saint-Guilhem-le-Désert, sur le site des plus beaux villages de France, consultée le 17 février 2019.
3. - Identification de Saint-Guilhem-le-Désert, sur le site des Villes et villages fleuris, consulté le 17 février 2019.
4. - Cf. MALLET, Géraldine ; LAFAY, Benoît. "De marbre et de verre coloré : l'autel roman de Sauveur, dit de saint Guilhem (Saint-Guilhem-le-Désert, Hérault) », *Patrimoines du sud* [en ligne], N° 7, mars 2018, p. 3-14.
5. - La qualité patrimoniale de l'abbaye fut d'ailleurs immédiatement reconnue par le service des Monuments historiques, qui l'inscrivit sur sa première liste, en 1840.
6. - Fiche sur les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, sur le site de l'UNESCO, consultée le 17 février 2019.
7. - Les Causses et les Cévennes, sur le site de l'UNESCO, consulté le 17 février 2019.
8. - Voir ici.
9. - Une partie du territoire de la commune est située en site classé et l'autre (l'agglomération urbaine) en site inscrit. Par ailleurs, les règles d'urbanisme qui s'appliquent sont soumises au règlement national d'urbanisme et sont décrites dans le règlement de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), approuvé au niveau préfectoral après enquête d'utilité publique. À ce titre elles limitent les compétences du maire qui est tenu à l'avis conforme de l'État pour les permis de construire.
10. - Victor Hugo, « Guerre aux démolisseurs », *Revue des deux mondes*, 1832.
11. - Voir par exemple la délibération votée le 28 février 2017 par le conseil municipal de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert concernant la visite du préfet de l'Hérault le mercredi 15 mars 2017 dans le cadre du dépôt du dossier de reconnaissance du Grand Site des Gorges de l'Hérault, consulté le 17 février 2019.

RÉSUMÉS

La notion de territoire ne peut se découpler de la société des individus qui y vivent. C'est là que se fondent les racines du patrimoine qui construit le lien entre la population, son histoire, ses traditions et l'administration locale. À plusieurs reprises, les interventions des habitants de Saint-Guilhem-le-Désert ont permis de sauver et de transmettre un patrimoine qui aurait été dispersé. La puissance passée de l'abbaye avait permis de rassembler ces trésors aujourd'hui protégés par de multiples labels. Ceux-ci favorisent une économie touristique qui permet son entretien. Pourtant les labels ont aussi des influences normatives susceptibles de réduire l'originalité des sites. Cet effet est d'autant plus important que les contraintes ou les instances d'évaluation sont découplés de la population.

The notion of territory cannot be separated from that of local-level human society. This is where we find the roots of heritage, linking a given population to its history, its traditions, and the local administration. Several times in the past, the actions of the population of Saint-Guilhem-le-Désert, succeeded in directly saving and passing on precious heritage that would otherwise have been lost. The past power of the abbey meant that it accumulated many treasures through time, which today are protected by various heritage labels. This boosts the economy of tourism, which in turn, funds restoration works and opening the site to the general public. However, conforming to labels can also induce standardisation and possibly reduce the originality of a site. The further the constraints and evaluation criteria are from the concerns of the local community, the more perverse the effect can be.

INDEX

Index géographique : Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert

Mots-clés : inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, représentation de la population, sentiment d'appartenance, participation des habitants, art roman, abbaye

Keywords : inscription on the Unesco World Heritage List, representation of the population, sense of belonging, citizen participation, romanesque art, abbey

AUTEUR

PHILIPPE MACHETEL

maire de Saint-Guilhem-le-Désert, directeur de recherche au CNRS (en retraite)